

Contrat de Séjour à la Pension Féline



06/86/86/39/39
9 Rue des Viennes
62840 Laventie
www.fermedes4paroisses.com
lafermedes4paroisses@gmail.com

Horaires d'ouvertures:
Du Lundi au Samedi:
8h30 à 11h et de **17h à 19h**
Fermé Dimanche et Jour Férié

PRESENTATION:

LA PENSION FELINE LA FERME DES 4 PAROISSES propose un hébergement spécifique aux félins lors des absences de leur propriétaire.

La pension a été conçu par Fabienne Duhot Desmarez, avec les conseils avisés de vétérinaire afin d'apporter à nos amis les chats tout le confort et le bien-être possible durant leur séjour en respectant leur espèce.

CONDITIONS D'ADMISSION:

Obligatoires dans le but de protéger tous les pensionnaires et donc votre propre chat.

Avant l'installation à la PENSION FELINE, ceci pour être en conformité avec la direction des services vétérinaires, le propriétaire devra présenter le carnet de santé de son chat (qui sera conservé toute la durée du séjour) où devront figurer :

- Les vaccins annuels à jour : typhus, coryza et leucose. (Primo vaccination + rappel datant de moins d'un an et plus de 15 jours avant l'arrivée à la pension)
- La vaccination antirabique reste recommandée en France mais n'est pas obligatoire.
- L'identification (tatouage ou puçage électronique).
- Le traitement parasitaire complet (puces, tiques, et vermifuges) à effectuer 15 jours avant l'arrivée (à noter sur le carnet avec le nom des produits administrés et la date).

Pour préparer au mieux le séjour de votre félin, merci de nous faire par des renseignements nécessaires sur votre chat afin de respecter au mieux son tempérament et ses besoins tout en lui apportant bien-être, confort et sécurité.

Tout risque doit être impérativement communiqué.

Enfin, le contrat de séjour sera à lire et à signer par le propriétaire, tous ces éléments sont nécessaires et obligatoires pour prendre en compte la réservation.

LA RESERVATION:

La demande de réservation s'effectue par sms, téléphone, par mail par le propriétaire du chat. Les tarifs sont affichés sur le site internet www.fermedes4paroisses.com , LA PENSION FELINE se réserve le droit de modifier à tout moment ses tarifs.

Le tarif appliqué pour le séjour du chat sera celui en vigueur à la date de la réservation.

Dès confirmation de la disponibilité des dates de séjour en chambre individuelle, double (box famille) par LA FERME DES 4 PAROISSES, le propriétaire devra remplir cette fiche de renseignements et signer le contrat de séjour.

La confirmation sera envoyée au propriétaire dès réception de ces documents et d'un acompte de **50%** du prix total du séjour, ce qui validera définitivement la réservation.

PROLONGATION:

Toute demande de prolongation de séjour doit s'effectuer par écrit, est soumise à la disponibilité de la chambre, en cas d'impossibilité de prolongation, le chat doit être récupéré à la date initialement prévue.

ANNULATION:

Selon le code de la consommation (articles L121-20 et L121-20-2), le client dispose d'un droit de rétractation de 7 jours à compter de la prise de réservation (droit de rétractation caduc pour une réservation débutée avant ces 7 jours francs).

Passé ce délai de rétractation, en cas d'annulation totale:

- si l'annulation intervient moins de 21 jours (ouvrables) avant le début du séjour, l'acompte est conservé (sauf en cas de décès du chat et sur présentation d'un certificat vétérinaire),
- si l'annulation intervient plus de 21 jours (ouvrables) avant la date d'arrivée prévue, l'acompte sera restitué sans pénalité,
- si le séjour est raccourci moins de 21 jours (ouvrables) avant la date d'arrivée, le montant du séjour initial devra être acquitté. En cas de départ anticipé du client chat, aucun remboursement ne sera effectué.

PROLONGATION:

Toute demande de prolongation de séjour doit s'effectuer par écrit, est soumise à la disponibilité de la chambre, en cas d'impossibilité de prolongation, le chat doit être récupéré à la date initialement prévue.

FACTURATION: Le tarif journalier inclut :

- l'hébergement en chambre individuelle ou double (familiale) en pension complète avec une nourriture Purina One Bifensis, mais également du Thon ou des sachets fraîcheurs.

En cas de choix différent, le propriétaire peut apporter sa nourriture mais le tarif journalier reste inchangé. LA PENSION FELINE ne pourra être tenue pour responsable si l'animal présente une sensibilité intestinale à défaut d'une transition alimentaire progressive.

INFORMATIONS PENSIONNAIRES:

Mme ou Mr Nom :
Prénom :
Adresse:.....

Code Postal:.....Ville :

Portable :
Numéro à joindre en cas de problème:.....
Mail:

Nom du chat: Race ou type:.....
o Mâle o Femelle Date de Naissance:/...../.....
N° de tatouage ou puce électronique:.....

Nom et Numéro du Vétérinaire:.....
Informations nécessaires:.....

SEJOUR:

Arrivée de votre chat à la pension:.....
Départ de votre chat à la pension:.....

Tarif 2023: 12€/ nuit xjours=.....€

Acompte de 50% = € réglé en le/...../..... Reste dû :€

J'ai lu et j'accepte les conditions générales de la pension LA FERME DES 4 PAROISSES.

Date et Lieu:

Nom et Signature du propriétaire: